

Approbation n° 22-182 du 25 mai 2022

Société : CARREFOUR

Prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 12.000.000.000 €.

Nota :

Le prospectus de base incorpore par référence :

- certaines sections du document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2022 sous le n° D. 22-0376,
- certaines sections du document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2021 sous le n° D. 21-0275,
- certaines sections du Cadre Général lié aux Obligations de Développement Durable (*Sustainability Linked-Bond Framework*) publié le 25 mai 2022,
- la section « Terms and Conditions » du prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 21-263 le 30 juin 2021 et des prospectus de base qui ont reçu les visas n° 19-230 le 28 mai 2019 et n° 18-202 le 25 mai 2018.